

Votre
SPA

Société Protectrice des Animaux de Mulhouse - Haute Alsace

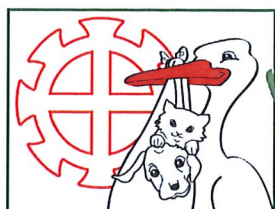
Annexe 1

L'affichage en Mairie

des modalités de prise en charge des
animaux errants ou divagants sur le
territoire de la Commune

est obligatoire

Art. R. 211-12 du CRPM



Votre
SPA

Société Protectrice des Animaux de Mulhouse - Haute Alsace

Les demandes d'interventions (capture avec pose de la cage) seront faites par les services désignés par Madame, Monsieur, le Maire (arrêté municipal)

HORAIRES D'OUVERTURES DE LA S.P.A.DE **MULHOUSE – HAUTE ALSACE** **POUR LE PUBLIC**

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14 h 00 à 17 h 00
Mardi	Fermé	14 h 00 à 17 h 00
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	Fermé	14 h 00 à 17 h 00
Vendredi	Fermé	14 h 00 à 17 h 00
Samedi	Fermé	14 h 00 à 16 h 00

Délais légaux de Garde des animaux en Fourrière (Art. L211-25 et 26 du Code Rural)

- **Pour les animaux non identifiés** (sans tatouage ou sans puce électronique) : les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés (10 jours francs). A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé à l'adoption, pucé, stérilisé et vacciné, testé FIV – FeLV (chat), pucé et vacciné (chien).
- **Pour les animaux identifiés** (tatouage ou puce électronique) : les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés (10 jours francs). A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé à l'adoption, pucé, stérilisé et vacciné, testé FIV-FeLV (chat), pucé et vacciné (chien).
- **Rappel** : La non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000 euros et de 2 ans d'emprisonnement.

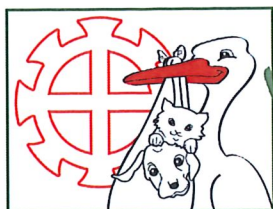
Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (Art. L 211-24 du Code Rural) la S.P.A.de Mulhouse-Haute Alsace est autorisée à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

- **Pièces à fournir** : une pièce d'identité ainsi que le carnet de santé de l'animal ou tout autre document prouvant la propriété.
- **Pour les 1^{er} et 2^{ème} catégorie** : il faut fournir le permis de détention du chien.

Forfait Fourrière chien ou chat (entrée puis tarif jour)	40,00 €
Identification chien ou chat (puce)	64,00 €
Vaccination rage + passeport chien de catégorie non à jour	43,00 €
Séjour Fourrière chien (par jour)	11,00 €
Séjour Fourrière chat (par jour)	8,00 €

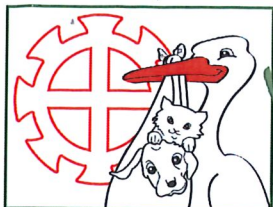


Votre
SPA

Société Protectrice des Animaux de Mulhouse - Haute Alsace

Annexe 2

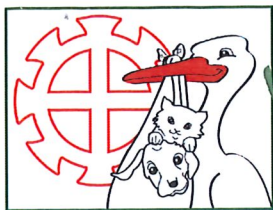
**La S.P.A. DE MULHOUSE-HAUTE ALSACE n'a
pas vocation à Euthanasier les animaux**



Votre
SPA

Société Protectrice des Animaux de Mulhouse - Haute Alsace

Frais vétérinaire (petits problèmes de santé pendant le séjour).	35,00 €
Frais vétérinaire (éventuellement des frais vétérinaire si l'animal a été blessé ou mal en point ou nécessité d'examens cliniques).	Facturation détaillée des soins



Votre
SPA

Société Protectrice des Animaux de Mulhouse - Haute Alsace

LA S.P.A. DE MULHOUSE-HAUTE ALSACE N'A PAS VOCATION A EUTHANASIER LES ANIMAUX.

NEANMOINS L'EUTHANASIE PEUT ÊTRE EXERCEE EXCEPTIONNELLEMENT ET SUR DECISION DU VETERINAIRE

Définition du mot "Euthanasie"

Qualifie l'acte de mettre fin volontairement à la vie d'un animal afin de mettre fin à ses souffrances ou à une agonie prolongée.

Causes d'euthanasie

- Animal agonisant
- Chat FeLV (leucose) positif (en raison du fort risque de contamination) non enregistré et qu'il n'est pas possible de placer à l'adoption
- Arrêté préfectoral, arrêté municipal et décision judiciaire demandant l'euthanasie d'un animal
- Chien agressif et présentant un danger pour l'homme après évaluation comportementale
- Maladie incurable avec pronostic vital engagé
- Toute cause de souffrance ne pouvant être gérée de façon acceptable et suffisante
- Décision judiciaire ou administrative

